

**MAIRIE DE JUGON LES LACS  
COMMUNE NOUVELLE  
Côtes d'Armor**

**Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :**

**VU** les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la demande du service technique de la Commune de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle en date du 29/04/2022

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire pour le bon déroulement des travaux d'entretiens d'interdire le stationnement sur le parking de l'ancienne gendarmerie le mardi 12 juillet 2022 de 8h à 17h30

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Tous les stationnements seront interdits mardi 12 juillet 2022 de 8h à 17h30 sur le parking de l'ancienne gendarmerie.

**ARTICLE 2 :** les panneaux de signalisation de type réglementaire seront mis en place par les services techniques.

**ARTICLE 3 :** Madame L'adjudante chef de La Brigade de Gendarmerie de JUGON LES LACS, Mme la directrice générale des services de la mairie, sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE,  
Le 11/07/2022

Le maire  
Eric MOISAN



*Per déléghation*  
**Patrick MÉNARD**